

Motion n°2 : Désarmement nucléaire

La guerre en Ukraine met en évidence le côté fallacieux du discours officiel affirmant que la dissuasion nucléaire est gage d'une paix équilibrée et constitue une « assurance-vie » pour l'humanité. La menace formulée par le président russe d'utiliser éventuellement ses armes nucléaires fait peser le risque d'un conflit mondialisé aux conséquences inimaginables. De plus, elle encourage les pays non dotés à vouloir acquérir de telles armes, ce qui va à l'encontre des volontés de non-prolifération.

Face à cette situation, la Communauté Mission de France, réunie en Assemblée générale le 15 juillet 2023, est résolue à prendre sa place aux côtés de celles et ceux qui s'efforcent de faire naître l'espérance d'un monde à terme débarrassé de ces armes de destruction massive. Elle répond en cela aux appels du Pape François.

En 2017, celui-ci affirmait qu'« *il faut condamner fermement la menace de leur usage, ainsi que leur possession, précisément parce que leur existence est liée à une logique de peur qui ne concerne pas seulement les parties en conflit, mais tout le genre humain.* »

Et à Hiroshima en novembre 2019, il disait « *avec conviction que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires est aujourd'hui plus que jamais un crime, non seulement contre l'homme et sa dignité, mais aussi contre toute possibilité d'avenir dans notre maison commune. L'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires est immorale. Nous aurons à en répondre.* ».

Or la France, pays doté de l'arme nucléaire, prévoit de « moderniser » cette arme en dépensant d'ici 2030 six à sept milliards d'euros chaque année.

La CMdF demande avec insistance que la Conférence des évêques de France, qui ne s'est pas prononcée sur cette question depuis 1983, prenne en compte la situation, tant nationale qu'internationale, et mesure, à l'aune des paroles du pape François, la responsabilité qui est la sienne. Elle souhaite que la CEF demande à ce que la France respecte la lettre du Traité de non-prolifération qu'elle a ratifié, et accepte d'être observateur lors des réunions des Etats parties au Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), ratifié par le Saint Siège et entré en vigueur en janvier 2021.

Pour cela, la CMdF invite ses membres à :

- interpellier les évêques des diocèses où ils vivent, en s'appuyant sur la tribune parue le 13 mars 2023 dans la Croix, signée par cinq personnes membres de Pax Christi, Justice et Paix, ICAN France et de la CMdF, et, bien sûr, sur les paroles du Pape François et les positions du Saint Siège,
- appuyer la mise en route dans l'immédiat d'un groupe de travail réunissant quelques évêques et des laïcs intéressés en vue de nourrir la réflexion et les décisions de la CEF,
- rejoindre et/ou faire connaître les initiatives prises par des organisations de la société civile pour aboutir à la ratification par la France du TIAN,
- interpellier les députés et sénateurs de leur circonscription.